

Exercer une autorité à la fois efficace et bienveillante

Les assistantes maternelles sont confrontées à une difficulté majeure dans l'exercice de leur métier : quelle autorité exercer sur les enfants accueillis, alors que la mission éducative est dévolue aux seuls parents ? Deux pistes principales se distinguent pour un accompagnement alliant efficacité et bienveillance : l'appui sur les neurosciences et l'action partenariale avec parents et professionnels.

C'est à Jean Epstein que l'on doit l'expression « *Chicoufs* ». « *Des enfants super sympas, mais sans arrêt dans la provocation si on ne leur donne pas assez de limites. Le matin quand ils arrivent, on dit "chic, ils sont là" et le soir, on dit "ouf !" quand ils s'en vont* », sourit le psychosociologue et kinésithérapeute, spécialiste des questions relatives au développement de l'enfant et des modes d'accueil du jeune enfant.

« *L'enfant ne naît pas civilisé, mais il va le devenir via tout ce que l'assistante maternelle va lui apporter* », souligne Nicole Quartier, éducatrice de jeunes enfants (EJE) et formatrice d'assistantes maternelles à l'IRFA.

Si la professionnelle n'a pas de rôle éducatif – strictement dévolu aux parents – elle est dépositaire d'une mission d'accompagnement, essentielle au bon développement de chaque enfant accueilli.

Mais pour ce faire, elle doit pouvoir être en mesure de poser un certain cadre, visant à son organisation de pouvoir fonctionner, dans le bien-être et la sécurité de tous, tout en aidant chacun à se construire.

L'autorité ne peut être humiliante pour l'enfant

Vouloir définir l'autorité, c'est d'abord évoquer ce qu'elle n'est pas. « *Le mot autorité vient de la racine auctor qui signifie "élever, prendre de la hauteur". Elle ne peut et ne doit donc jamais rimer avec le fait de rabaisser l'enfant. Ce qui exclut les sanctions humiliantes* », pointe Jean Epstein. L'autorité ne doit pas se confondre avec autoritarisme ni avec violence. « *Pour tout professionnel de la petite enfance, châtiments corporels et violences verbales sont interdits* », rappelle Nicole Quartier. L'autorité bien pensée vise à emmener l'enfant à l'autonomie. « *Quand on est autoritaire vis-à-vis d'un enfant, on se décharge de nos pulsions, mais on l'amène soit vers la soumission, soit vers la résistance*, poursuit Nicole Quartier. *Dans l'autoritarisme, il y a toujours un gagnant et un perdant, alors que si on donne confiance à l'enfant, il y a deux gagnants. C'est pourquoi il faut toujours rechercher la coopération de l'enfant.* »

Savoir dire oui et savoir dire non

Mais alors, comment poser des limites ? Faut-il renoncer à interdire ? « *Pas du tout* », répond Jean Epstein. « *Dolto disait : "Il est bon que l'enfant soit roi, mais il ne faut surtout pas qu'il règne"*, souligne-t-il. *Bien traiter un enfant c'est savoir lui dire oui, mais aussi savoir lui dire non, sans craindre qu'il ne nous aime plus.* » Toutefois, la partie promet d'être corsée. « *Le tout-petit développe des trésors d'ingéniosité pour combattre les interdits, tout en les recherchant (paradoxe)*, décrypte-t-il. *Il joue d'abord de la séduction. Si ça ne marche pas, il a recours à une deuxième*

NEUF CRITÈRES POUR UNE AUTORITÉ JUSTE ET EFFICACE

Jean Epstein dresse une liste de neuf critères pour aider l'enfant à accepter l'exercice de l'autorité :

- L'enfant doit être sanctionné par la personne concernée.
- La sanction doit être immédiate.
- Elle doit être expliquée (rapidement et non négociée).
- Elle doit être proportionnée.
- Elle doit élever l'enfant et ne pas être humiliante.
- Elle doit être cohérente : on en parle si besoin, mais en dehors de la présence de l'enfant, afin qu'il ne voie pas de rupture entre les différents adultes.
- Elle ne doit pas être délirante : ne pas proposer des sanctions intenable et stressantes pour l'enfant. Par exemple : « *Si tu n'es pas gentil, je te jette par la fenêtre.* »
- Elle doit être irréversible : si on prononce une sanction, il faut la tenir.
- Elle doit être juste : rien de pire pour un enfant que d'être puni pour quelque chose qu'il n'a pas fait. Et si on s'est trompé, ne pas hésiter à s'excuser.

technique : les pleurs. Puis viennent les cris et les coups, puis les vomissements. Le stade ultime étant le spasme du sanglot. » Comment affronter un « adversaire » aussi redoutable, avec des « armes » uniquement tournées vers la bienveillance ?

Les neurosciences, une grille de lecture structurée et bienveillante

Nicole Quartier prévient d'emblée : « Il n'y a pas de mode d'emploi, de formule magique, ça se saurait. Et il n'en faut pas, car chaque enfant est unique. Tout ce que l'on peut donner, ce sont des pistes de réflexion, des grilles de lecture. » Les neurosciences apportent un regard aiguisé et étayé par les dernières découvertes scientifiques sur le développement du cerveau, sur ce que peut ou non faire l'enfant à tel ou tel âge et sur les émotions qu'entraînent chez lui tels ou tels parole ou acte. En voici quelques jalons.

Des règles adaptées au niveau de compétence de l'enfant

Ne pas exiger d'un enfant ce qu'il est incapable de faire au vu de son stade de développement. « Par exemple, demander à un enfant de dix-huit mois, qui est en train de découvrir la marche, de se tenir tranquille, ou se fâcher parce qu'il mord, alors que c'est seulement pour lui, faute de maîtrise du langage, une manière d'interpeller l'adulte », illustre Marie-Paule Thollon-Behar, psychologue du développement et formatrice petite enfance. C'est cette prise en compte des compétences de l'enfant qui doit permettre de penser les règles et ce qui est mis en place en cas d'infraction à celles-ci.

Proposer des alternatives aux interdits non essentiels

Il faut être intransigeant sur la sécurité : certaines règles sont non négociables, par exemple donner la main dans la rue ou ne pas s'approcher d'un point d'eau non sécurisé. En revanche, on peut être plus souple sur d'autres interdits moins essentiels. La proposition d'alternatives étant un excellent moyen de « faire passer » la frustration de l'interdiction. « Il saute sur le canapé ? Lui rappeler que celui-ci est fait pour s'asseoir. Mais peut-être lui proposer autre chose, en lui installant un parcours de motricité. Il joue au ballon dans la maison ? Lui rappeler que ce n'est pas possible à l'intérieur, mais qu'il peut ou pourra le faire à l'extérieur », relève Marie-Paule Thollon-Behar.

Consignes : préférer la forme positive

Éviter les phrases négatives (l'enfant de cet âge ne retenant pas la négation), au profit d'injonctions positives : « Ici on marche », plutôt que « ici on ne court pas », « ici on fait des bisous » au lieu de « on ne mord pas ». De même, préférer le « stop », qui marque un arrêt, au « non ». Ne toujours donner qu'une consigne à la fois.



« Il est bon que l'enfant soit roi, mais il ne faut surtout pas qu'il règne », disait Dolto.

© Evgeniy Kalinovskiy - Shutterstock.com

Ne jamais dévier de sa ligne...

Mettre un cadre et surtout savoir s'y tenir. « Si on y déroge ne serait-ce qu'une seule fois, c'est une faille et l'enfant s'engouffre dedans », recommande Florence Gousseau, secrétaire de l'ANAMAAF et ancienne assistante maternelle en maison d'assistantes maternelles (MAM) en Loire-Atlantique.

... mais savoir se remettre en question

Il faut parfois savoir lâcher du lest sur certains interdits. « Bien souvent le "non" est prononcé d'office par fatigue, lassitude de répéter..., décrypte Florence Gousseau. En bref, on dit "oui" à un de ses propres besoins, au détriment de ceux, légitimes, de l'enfant. » Par exemple : il veut manger avec les doigts ou ramène des jouets sur la terrasse, on refuse parce qu'on n'a pas envie de nettoyer ou de ranger. Mais au fond, est-ce si grave ?

« Conséquence réparatrice »

Il a fait une bêtise ? Préférer à la punition, basée sur la privation, la mise en place d'un cadre structurant et éducatif. On peut opter pour la « conséquence réparatrice ». Un enfant renverse de l'eau ? Prendre en compte la maladresse naturelle chez le tout-petit et plutôt que de le gronder ou de le punir, lui proposer de nettoyer. Elle a déchiré un livre ? Plutôt que de lui dire qu'on ne va pas en racheter un, le réparer ensemble. Ou encore l'éloigner, mais sans l'humilier, en l'isolant dans un cadre secure, comme sa chambre ou son lit, en lui

Le regard d'Angélique Durin

Responsable du relais petite enfance de Harnes (Pas-de-Calais)

« DÉFINIR DES PRATIQUES COMMUNES QUI FASSENT SENS »

Ma définition de l'autorité, dans un contexte professionnel éducatif, c'est de penser un cadre, un aménagement de l'espace avec des règles, dans l'objectif de construire et de rassurer l'enfant. Ce qui peut être difficile, c'est que chaque assistante maternelle a un rapport différent avec l'autorité et n'a pas forcément eu accès aux techniques de communication non violente et de psychologie positive.

L'enjeu, c'est de pouvoir définir des pratiques communes, qui fassent sens pour elles. C'est pourquoi il est fondamental de les associer à la réflexion. Tout en apportant des pistes aux parents et en leur donnant à réfléchir sur leurs valeurs éducatives et sur ce qu'ils attendent de l'assistante maternelle.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur plusieurs outils. D'abord, un règlement intérieur construit avec les assistantes maternelles, ce qui permet de penser collectivement des règles. J'envisage, par ailleurs, de rédiger une charte à destination des nouvelles venues, histoire de leur faire passer rapidement ces éléments et que l'on puisse en discuter. Chaque année, en juin, nous faisons une évaluation, en partant des attentes et des besoins des professionnelles. Je m'appuie aussi sur des partenaires extérieurs pour renforcer leur regard sur le développement de l'enfant, incluant ce thème de l'autorité. Le tout, toujours dans une posture d'accompagnement et de non-jugement.

☹☹☹ disant : « Tu te calmes, puis tu reviens », et non pas : « Tu es méchant, tu vas au lit. »

Une relation partenariale avec les parents

Pour les assistantes maternelles, encore plus que dans l'accueil collectif, l'autorité passe nécessairement par un binôme parents-assistante maternelle, dans une logique de co-éducation. « Dès le projet d'accueil, indiquer son mode de fonctionnement éducatif et ses règles », conseille Nicole Quartier. Les professionnelles peuvent très bien avoir leurs règles chez elles et les parents les leurs chez eux. « L'enfant a une très grande faculté d'adaptation », pointe Jean Epstein. Sachant que c'est quand même plus facile quand on a la même vision globale de l'éducation. « Si les parents arrivent avec un projet d'éducation positive et que l'assistante maternelle est très stricte – ou inversement – cela risque de coïncider tôt ou tard », prévient Marie-Paule Thollon-Behar.

Les parents n'ont pas à dire à l'assistante maternelle ce qu'il faut interdire chez elle, et inversement. D'où la nécessité de définir avec eux ce qui fait autorité quand tout le monde est là, sinon c'est un boulevard pour ce dernier. « Ces règles sont à rediscuter tout au long du développement de l'enfant, en faisant notamment le point avec eux – de préférence hors de sa présence – sitôt que quelque chose s'est mal passé dans la journée », conseille Nicole

Quartier. L'échange est toujours profitable. « Avant d'aborder une sanction, je demande aux parents comment ils font à la maison et si ça marche », illustre Florence Gousseau.

Et en collectif ?

Entre professionnelles, que ce soit en MAM ou au sein d'un relais petite enfance (REP), il est nécessaire de s'accorder en amont et en continu sur les règles et les modes de sanctions, notamment en fonction des de l'organisation et des dangers de l'environnement. « Si l'une laisse faire et pas l'autre, cela devient illisible pour l'enfant », note Jean Epstein.

Besoin de conseils, de soutien ? Vous pouvez vous rapprocher de vos partenaires : RPE, PMI... « Les séances d'analyses de pratiques professionnelles peuvent être très porteuses pour "vider son sac", trouver des pistes de solutions par la réflexion collective et asseoir une posture professionnelle », estime Nicole Quartier. Et bien sûr, ne pas hésiter à opter pour une formation. Ipéria en propose plusieurs en ce sens, comme « Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le développement global de l'enfant/sur le cerveau de l'enfant » ou « Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien » (14 heures chacune).

Lâcher du lest

Vous n'arrivez pas à vous imposer et vous sentez à deux doigts de craquer ? Entamez éventuellement un travail avec une psychologue, car souvent la question de l'autorité renvoie à ce que l'on a vécu soi-même enfant. Si besoin, posez-vous la question de réduire le nombre d'enfants accueillis, histoire de vous poser un peu, de recharger vos batteries et de repartir plus forte et bienveillante que jamais dans l'aventure quotidienne – mais il est vrai épuisante – de l'accompagnement de vos petits bouts ! ☑

Catherine Piraud-Rouet

POUR ALLER PLUS LOIN

- Germain Duclos, *Responsabiliser son enfant*, éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, août 2005.
- Isabelle Filliozat, *J'ai tout essayé ! - Opposition, pleurs et crises de rage : traverser la période de 1 à 5 ans*, éditions Marabout, janvier 2019.
- Isabelle Filliozat, *Il me cherche ! - Comprendre ce qui se passe dans le cerveau de votre enfant entre 6 et 11 ans !*, éditions JC Lattès, mars 2014.
- Catherine Guéguen, *Pour une enfance heureuse : repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau*, éditions Pocket, mars 2015.
- Éloïse Junier, *Guide TRÈS pratique pour les pros de la petite enfance - 47 fiches pour affronter toutes les situations*, éditions Dunod, mars 2021.